

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2026-034

Nos réf : SR/HT

Le Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation****ARRÊTE**

Article 1 : L'ENTREPRISE GAUROIS sise à Roulans (25), interviendra pour des travaux de couverture chez Monsieur LIMOGE domicilié 3, impasse Edgar JAPY du 21 au 23 avril 2026. Pour les besoins des travaux et pour des raisons techniques et logistiques, une grue occupera le domaine public sur le trottoir contigu à la propriété.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux programmés pour une durée de 2 jours du 21 au 23 avril 2026, la présence d'un camion-grue sera autorisé et signalé. L'entreprise balisera la zone de travaux à l'aide de panneaux annonceurs et de cônes de signalisation. Pendant toute la durée des travaux la circulation sera réglementée :

- La chaussée sera rétrécie, le basculement de la circulation sur chaussée opposée et son empiètement seront autorisés,
- La circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores,
- Et la vitesse sera limitée à 30 km/h, à l'endroit du chantier le stationnement sera interdit.
- La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux provisoires et de cônes de signalisation conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire à mettre en place pour des travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 21 avril 2026

Madame la Maire
Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 21 avril 2026

Publié sur site internet le : 21 avril 2026

